









Pays de l'Ourcq

RÈGLEMENT



- La compétition est réservée aux athlètes titulaires d'une licence
 « compétition » pour la saison en cours.
- Les épreuves sont des compétitions de marche athlétique qui se déroulent selon la règle technique 54 des compétitions.
- La tenue des marcheurs devra être conforme à la règle technique 5.1 des compétitions. Ceux-ci devront observer la plus grande correction vis-à-vis des officiels et du public.
- Inscriptions sur place 5€ (hors championnat) et gratuit pour les jeunes.
- Un athlète ne sera pas autorisé à repartir pour son ou ses derniers tours de circuit, au-delà de 2h30 d'épreuve. Le juge arbitre sera chargé de stopper l'athlète hors délai lors de son passage sur la ligne d'arrivée.
- Vestiaires et douches sont prévue au stade.
- Podiums pour chaque épreuve : médailles LIFA pour les 3 premières et les 3 premiers de chaque catégorie (20 km : ES/SE/MA, 10 km : JU, 5000m : CA, 3000m : MI, 2000m : BE).
- Toute réclamation devra être déposée conformément à la règle en vigueur dès la fin de l'épreuve.
- Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'objets de valeur pouvant survenir à l'occasion de cette compétition.

ENGAGEMENTS

Sur le site https://www.lifa-athle.fr/

rubrique COMPETITIONS/QUALIFIÉ(E)S/ENGAGEMENTS DES ATHLÈTES

avant le jeudi 4 avril 12 heures



























